

Où retrouver « Le Séquestre Infos » ?

A LA MAIRIE
AU COMPLEXE
OMNISPORTS
DANS VOTRE BOITE
AUX LETTRES
(pour les Séquestrois)

Coordonnées Mairie :

Place Jules Ferry
81990 LE SEQUESTRE
mairie@lesequestre.fr

05.63.54.40.13

Astreinte Services

Techniques :

06 07 42 17 61

Site Mairie :

www.lesequestre.fr

Horaires Mairie :

Lundi, Mardi,
Jeudi : 8h30-12h00
et 13h30-18h00
Vendredi : 8h30-12h00
Mercredi matin et
Vendredi après-midi
sur RDV



En ce début d'été, la mairie reprend ses marques après l'épisode COVID, confinement, sortie progressive, et adaptations successives aux différentes dispositions sanitaires.

Nous retrouvons petit à petit un mode de fonctionnement nominal. Nous apprenons à vivre avec des règles qui vont se trouver modifiées durablement. Néanmoins, il faut apprendre à vivre avec celles-ci.

Nous disons à toutes les associations, à tous nos interlocuteurs en mairie de planifier leurs activités à partir de septembre.

Si des directives nouvelles apparaissent nous nous adapterons le moment venu, mais nous ne pouvons pas vivre reclus en permanence.

Les masques :

Aujourd'hui nous avons assez de masques pour répondre à toute demande. Si vous n'en disposez pas encore, rendez-vous en mairie où nous vous en donnerons en fonction du nombre de personnes dans votre foyer.

Aujourd'hui, nous prenons nos précautions, et faisons en sorte d'en conserver un stock de plusieurs typologies de modèles. Cela nous permettra d'anticiper une nouvelle vague épidémique. La gestion de ces masques fera partie de la rédaction du plan communal de sauvegarde.

Les impôts 2020 :

Lors de la séance du Conseil Municipal, nous avons voté à l'unanimité 0% de hausse des impôts pour l'année 2020.

Afin de contribuer à l'aide aux entreprises, nous avons exonéré de droit de terrasse pendant 6 mois les emplacements que la commune met à disposition

des lieux de restauration.

L'installation de la nouvelle municipalité.

A huis clos dans la grande salle du Quartz, nous avons installé le nouveau conseil municipal et les différentes commissions le 25 mai dernier.

Gérard Pujade est élu maire à la majorité absolue.

1ère adjointe : Agnès BRU en charge de l'action sociale et de la santé

2ème adjoint : Jean Charles BALARDY en charge des travaux

3ème adjointe : Marie-Thérèse FRAYSSINET en charge du secteur jeunesse

4ème adjoint : Alexis BRU en charge des espaces verts et des services techniques

Nous avons désigné 6 conseillers municipaux délégués :

Florence PORTRA en charge du projet agricole

Jean-Marc NADAL en charge des associations sportives

Stéphanie ALVERNHE en charge de la communication

Jean-Pierre DEMNI en charge des associations d'animation et de l'économie

Jennifer RENAUDIN en charge de la culture

Jean-Pierre TORAN en charge de la citoyenneté.

Vous trouverez en page suivante les différentes représentations, issues de ce conseil, de celui du 2 juillet et des arrêtés fixant délégations.

Le Maire, Gérard POUJADE



Conseil municipal du 25 mai 2020

VIE MUNICIPALE

LES DELEGUES COMMUNAUX

Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS est composé des membres suivants :
Membres élus : Gérard POUJADE (président), Agnès BRU (vice-présidente), Alexis BRU, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Bruno VICTORIA, Sophie ESCORISA-GRIMAUD, Céline TAFELSKI.
Membres désignés : Michèle CAMEL, Anne-Laure GRILLOT, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET, Boualem MEGUENNI, Francis SERVAIS.

SIVU Accueil Petite Enfance Rouffiac/Saliès/Le Séquestre

Les représentants au SIVU Accueil Petite Enfance (Crèche Babilune) sont : Sophie ESCORISA-GRIMAUD, Marie-Thérèse FRAYSSINET (titulaires) et Jennifer RENAUDIN (suppléante).

Conseil d'Ecole

Les représentants sont : Marie-Thérèse FRAYSSINET et Jennifer RENAUDIN.

Association Espace Jeunesse

Les représentants sont Marie-Thérèse FRAYSSINET, Jennifer RENAUDIN et Aurélien MAZZONI (titulaires), Agnès BRU (suppléante).

Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET)

Les représentants sont : Jean-Charles BALARDY et Manuel PEDRO.

SEM Albi Expos (Parc des expositions)

Les représentants sont : Jean-Pierre DEMNI (titulaire) et Michel CUPOLI (suppléant).

Comité National d'Actions Sociales (CNAS)

La représentante est Agnès BRU.

Commission d'attribution des logements sociaux de Tarn Habitat

La représentante est Agnès BRU.

Cimetière de Fonlabour (convention avec la Ville d'Albi)

Les représentants sont : Alexis BRU (titulaire) et Audrey FOULQUIER (suppléante).

SPL (Société Publique Locale) FUNERAIRE D'ALBI

Le représentant est Alexis BRU.

Correspondant à la Défense

Le correspondant est Jean-Pierre TORAN.

Correspondant à la Sécurité routière

Le correspondant est Jean-Pierre DEMNI.

Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité

Le représentant est Alexis BRU.

Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le représentant est Alexis BRU

Commission d'Appel d'Offres et de Délégation de Service Public

Le maire est membre de droit,
Alexis BRU, Bruno VICTORIA et Audrey FOULQUIER sont membres titulaires,
Agnès BRU, Manuel PEDRO et Céline TAFELSKI sont membres suppléants.

Commissions municipales thématiques

Le conseil municipal a créé 5 commissions communales facultatives :

VIE ASSOCIATIVE - CULTURE : Jean-Marc NADAL, Jean-Pierre DEMNI, Jennifer RENAUDIN, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre TORAN, Audrey FOULQUIER

TRAVAUX - URBANISME - ACCESSIBILITE : Alexis BRU, Jean-Charles BALARDY, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Manuel PEDRO, Agnès BRU, Michel CUPOLI

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE : Alexis BRU, Florence PORTRA, Viviane DUBOIS, Stéphanie ALVERNHE, Bruno VICTORIA, Aurélien MAZZONI

JEUNESSE : Marie-Thérèse FRAYSSINET, Jean-Pierre TORAN, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jennifer RENAUDIN, Agnès BRU, Aurélien MAZZONI

EMPLOI - ECONOMIE : Jean-Pierre DEMNI, Florence PORTRA, Viviane DUBOIS, Jean-Charles BALARDY, Manuel PEDRO, Audrey FOULQUIER

Ainsi qu'une commission temporaire pour la **CREATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL** qui prendra fin lors de l'adoption du règlement intérieur (sous un délai de 6 mois maximum) : Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Stéphanie ALVERNHE, Bruno VICTORIA, Céline TAFELSKI et Audrey FOULQUIER.

VIE ASSOCIATIVE

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le samedi 5 septembre, à l'initiative des associations, se tiendra la cinquième édition du Forum des Associations du Séquestre.

Une vingtaine d'associations seront représentées à cette occasion.

Ce Forum se tiendra devant Décathlon, de 14h à 18h en conformité des règles sanitaires en vigueur.



GARAGE ASSOCIATIF ET SOLIDAIRE



Au plan de l'économie solidaire, cette nouvelle association a vu le jour au Séquestre en février 2020.

Au vu de ses statuts, son but est de favoriser la mobilité inclusive, à destination notamment d'un public défavorisé, par la mise en oeuvre d'un garage proposant l'entretien, la réparation, le prêt, la location ou la vente de véhicules d'occasion à prix solidaire.

L'association se veut sociale, citoyenne et participe pleinement à la promotion de la convivialité et de l'éducation populaire.

Les Co-Présidents sont : Elisabeth Coignard, Alain Helcman, André Schaffhauser, Jonathan Dassonville et Daniel Marchadier.

Siège social: 16 rue des Taillades, 81990 Le Séquestre.

Tél. 07 68 93 64 48

Mail: info@garage-asso-solidaire-albi.fr

Horaires d'ouverture: du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.



FONCTIONNEMENT

Les types de réparations

Le garage propose 3 modes d'intervention :

1 -Pour vous : Mécanicien

L'adhérent confie l'intervention à l'un des mécaniciens du garage

2 -Avec vous : Bénévole

L'adhérent effectue l'intervention avec l'aide d'un bénévole du garage

3 -Par vous : Indépendant

L'adhérent effectue seul la réparation, en utilisant les installations et les outils du garage.

Dans tous les cas, l'accès au garage se fait sous le contrôle du chef d'atelier. Les utilisateurs doivent impérativement se conformer à ses prescriptions.

Le garage solidaire se réserve le droit de refuser une intervention si elle est jugée trop complexe ou si l'état du véhicule ne le permet pas. En aucun cas la responsabilité de l'association, de ses salariés ou de ses bénévoles ne peut être engagée par suite d'une intervention effectuée par l'adhérent ou par un bénévole.

La prise de rendez-vous est obligatoire avant toute intervention. Le jour de l'intervention, l'adhérent doit être en possession de sa carte d'adhésion. Les interventions urgentes seront examinées au cas par cas.

La facturation

Une grille spécifique fixe le forfait de certaines interventions courantes. En dehors de cette grille, le tarif des interventions s'établit comme suit :

1 - Pour vous : Mécanicien > 14€ par tranche de 30 minutes

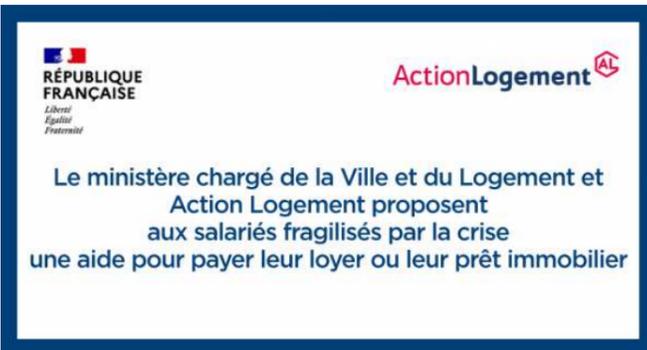
2 - Avec vous : Bénévole > 9€ par tranche de 30 minutes

3 - Par vous : Indépendant > 5€ par heure sans l'usage du pont ou 10€ par heure avec le pont.

L'adhérent doit prévenir le garage en cas d'impossibilité de se présenter à un rendez-vous. Toute personne participant à l'intervention doit avoir la qualité d'adhérent de l'association.

VIE PRATIQUE

AIDE AUX LOYERS SUITE A LA CRISE SANITAIRE



Pour bénéficier de cette aide, Action Logement a mis à disposition une plateforme en ligne www.actionlogement.fr sur laquelle le demandeur éligible pourra constituer sa demande, complétée de 5 pièces justificatives :

- Pièce d'identité
- Bulletin de salaire de février 2020
- Justificatif de revenu du mois de la baisse de revenus
- RIB
- Quittance de loyer ou relevé de compte bancaire mentionnant la mensualité du prêt, pour le mois de la baisse de revenus.

L'aide sera versée une fois le dossier complété et validé par Action Logement Services. Elle vient compléter le panel d'aides publiques existantes pour aider les personnes en difficulté pour payer leur loyer, renforcé pendant la crise sanitaire.

Par ailleurs l'ADIL 81 et le Département ont mis en place un service pour informer et accompagner les locataires, particuliers, professionnels dans le cadre d'impayés : Tarn Prévention Impayés de loyer – 05 63 48 73 81 – <https://tpil.org>.

L'assistante sociale du département peut également venir en aide pour la constitution d'un dossier. Sur RDV : 05 63 48 17 20 - 17 rue Charles Portal - 81000 ALBI

L'aide est accessible sous conditions d'éligibilité.

Sont concernés :

- Locataires salariés d'une entreprise privée ou agricole
- Propriétaires accédant,
- Salariés d'une entreprise privée ou agricole

Le demandeur doit avoir été dans l'une des ces situations entre avril 2020 et la date de la fin de la crise sanitaire : chômage partiel, arrêt de travail lié à la garde d'enfant, perte d'emploi (suspension mission intérim, non renouvellement d'un CDD, arrêt d'un CDI en période d'essai, report d'un nouveau contrat).

AIDE A L'ACHAT DE VELO

C'est le moment d'oser le vélo !

Et si le déconfinement était l'occasion de modifier nos habitudes de mobilité ? A l'heure où chacun est invité à respecter les mesures de distanciation et les gestes barrières, le vélo est le mode de déplacement idéal dans cette période de crise sanitaire.

Pour faciliter toujours plus les déplacements urbains à vélo et encourager son usage dans les trajets du quotidien, le **Grand Albigeois lance une aide à l'achat de vélo, sous forme de subvention, aux habitants de l'agglomération qui feront l'acquisition d'un vélo avec ou sans assistance électrique.**

Pour tout achat d'un vélo classique, vélo à assistance électrique ou vélo cargo, vous pouvez bénéficier d'une aide à l'achat (sans conditions de ressources) de 25% du montant TTC du vélo, jusqu'à :

- 100 € pour un vélo classique ou vélo pliant,
- 250 € pour un vélo à assistance électrique (VAE),
- 500 € pour un vélo cargo.

Conditions pour bénéficier de l'aide :

- Être une personne majeure résidant dans l'une des 16 communes de l'agglomération
- Le vélo doit avoir été acheté neuf auprès d'un vendeur ou revendeur professionnel implanté sur le territoire du Grand Albigeois (vélocistes indépendants, grandes surfaces spécialisées en articles de sport, grandes surfaces généralistes, ...) après le 6 juin 2020 et dans un délai maximum de trois mois avant le dépôt du dossier,
- S'engager à ne pas revendre le vélo acheté grâce à l'aide obtenue avant trois ans, sous peine de devoir la restituer à la

communauté d'agglomération de l'Albigeois,

- S'engager à suivre le mini-stage « Circuler en ville » proposé par la vélo-école de l'Agglomération.

Pour en bénéficier, il vous faut télécharger le formulaire sur le site de l'agglomération, constituer votre dossier (formulaire de demande, attestation sur l'honneur et règlement signés, pièce d'identité, copie de la facture d'achat du vélo, justificatif de domicile, RIB) et le déposer à l'agglomération :

- soit en ligne avec le formulaire (www.grand-albigeois.fr)
- soit par courrier à l'adresse suivante : Communauté d'agglomération de l'Albigeois BP 70304 ALBI Cedex 09,
- soit en le déposant à l'Espace Infos Mobilités, 16, avenue du Général de Gaulle à Albi.

Chaque demandeur ne pourra bénéficier que d'une seule aide par foyer et par an (à compter du versement de l'aide). Les personnes morales sont exclues du dispositif d'aide. L'aide à l'achat de l'Agglo peut-être cumulable avec l'écochèque mobilité Région Occitanie ou le bonus vélo de l'Etat.

Contact : Service déplacements doux Agglo 05 63 76 06 06
RDV : 05 63 48 17 20 - 17 rue Charles Portal - 81000 ALBI



BUDGET

RAPPEL SUR LE BUDGET 2019

BUDGET 2019 REALISE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Réalisé 2019 (ne prend pas en compte les opérations d'ordre)	1 218 323.32 €	1 441 916.96 €	1 251 827.52 €	949 316.51 €
Résultat de l'exercice	223 593.64 €		-302 511.01 €	
Résultat de 2018 reporté	150 552.84 €		377 398.91 €	
Résultat total	374 146.48 €		74 887.90 €	
Restes à réaliser (dépenses ou recettes invest. prévues non payées)			62 010.00 €	26 761.00 €
Résultat définitif	374 146.48 €		39 638.90 €	

Le compte administratif révèle un bilan excédentaire de 223 593,64 € en section de fonctionnement en 2019.

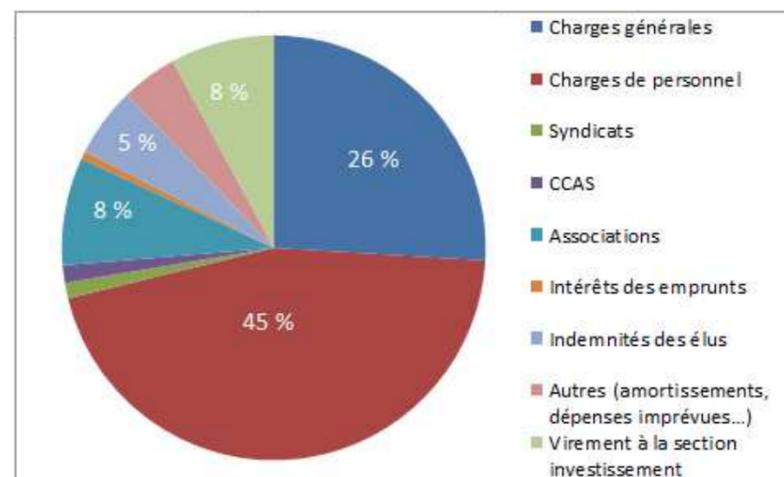
Les résultats antérieurs reportés étaient de 150 552,44 €.

Sur le total de 374 146,48 €, le conseil municipal a décidé de

reporter 224 146,48 € en fonctionnement 2020 et d'affecter 150 000 € au budget investissement 2020 (qui s'ajoutent au 39 638,90 € de bilan excédentaire 2019 en section investissement qui sont reportés sur 2020).

LES CHIFFRES CLES DU BUDGET 2020

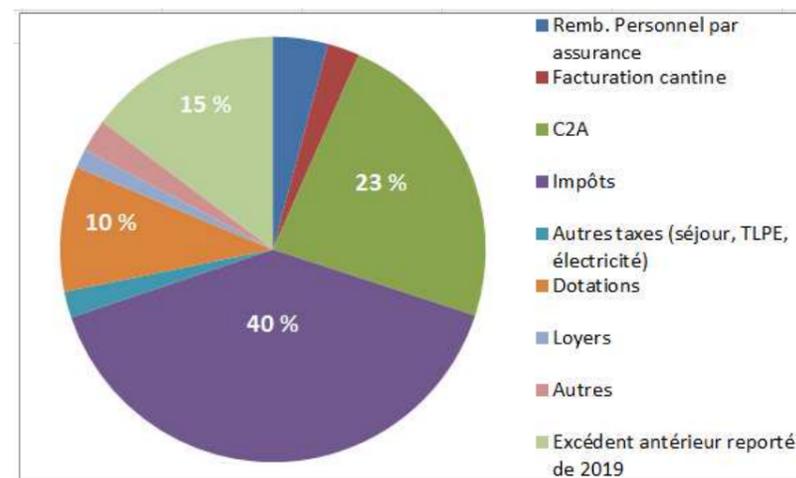
Section Fonctionnement : les Dépenses :



PREVISIONS 2020

Charges générales	394 080 €
Charges de personnel	687 160 €
Syndicats	18 000 €
CCAS	20 000 €
Associations	125 000 €
Intérêts des emprunts	8 914 €
Indemnités des élus	81 000 €
Autres (amortissements, dépenses imprévues...)	64 969 €
Virement à la section investissement	120 000 €
TOTAL	1 519 123 €

Section Fonctionnement : les Recettes :



PREVISIONS 2020

Remboursement Personnel par assurance	63 600 €
Facturation cantine	37 000 €
C2A	355 600 €
Impôts	604 494 €
Autres taxes (séjour, TLPE, électricité)	30 100 €
Dotations	144 551 €
Loyers	22 000 €
Autres	37 632 €
Excédent antérieur reporté de 2019	224 146 €
TOTAL	1 519 123 €

BUDGET

Les points principaux du budget de fonctionnement 2020 :

Il est décidé de maintenir les mêmes taux encore cette année pour la taxe sur le foncier bâti et non bâti. Concernant la taxe d'habitation, il n'est de toute façon plus possible de modifier les taux puisqu'elle a vocation à disparaître pour tous les contribuables.

Plusieurs recettes (facturation cantine, autres taxes et redevances, loyers) ont été sous-estimées par rapport au budget primitif 2019 en raison de la crise du covid-19.

Maintien des subventions aux associations (voir ci-contre).

Section Investissement : les Dépenses :

	budget primitif 2020
Remboursement des emprunts	398 190 €
Travaux de bâtiments	94 600 €
Acquisition de matériel	75 765 €
Autres (diverses opérations)	221 681 €
opérations d'ordre	632 €
TOTAL	790 868 €

Remboursement des emprunts :

Il a été voté le remboursement intégral du prêt relai de 350 000 € avec un an d'avance. Ce prêt devait être remboursé avant la fin de l'année 2021 et il servait à apporter de la trésorerie en attendant le remboursement du FCTVA (qui intervient 2 ans après) ainsi que les subventions pour les travaux du stade et de la cantine.

En 2020, l'intégralité des subventions du stade et une partie des subventions de la cantine ont été versées. Il reste à toucher le solde de subventions de la cantine prévu au budget investissement/recettes de 2020 : 200 000 €. Concernant le FCTVA nous devons toucher cette année 100 000 €.

Travaux de bâtiments :

Les principaux travaux de bâtiments prévus en 2020 sont : changement de la climatisation de la mairie (10 800 €) et réfection de l'intégralité de la toiture de la mairie (16 100 €), travaux de VMC à l'école (25 500 €), fenêtres vestiaires foot côté ateliers municipaux (3 500 €), moitié des factures de travaux sur l'église (remplacement paratonnerre et cloche 9 500 €).

Autres :

Les principales acquisitions de matériel prévues en 2020 sont : 30 000 € pour des panneaux d'informations et radars pédagogiques, 22 000 € pour du matériel servant à entretenir les stades, 6 000 € de matériel informatique pour l'école (ordinateurs) et la mairie (vidéoprojecteur) ainsi que de nombreux plus petits achats.

Achat de terrains :

6 000 € sont prévus pour une partie du stade dont nous louons les terrains à la Région (4 000 €) et des bandes de terrains pour réaliser une piste cyclable entre éco 3 et la Bondancie.

Section Investissement : les Recettes :

	budget primitif 2020
FCTVA sur investissement	105 626 €
Taxe d'aménagement	80 000 €
Excédent de fonctionnement	150 000 €
Subventions pour projets	248 578 €
Emprunt	0 €
Autres	206 664 €
TOTAL	790 868 €

ASSOCIATIONS : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Basket Club	1 000.00 €
Vitadétente	- €
Judo Club	920.00 €
La Mygale "FOOTBALL"	2 000.00 €
La Mygale "VOLLEY " + Ecole des Sports	1 000.00 €
Quilles de 8	760.00 €
Tennis Club	960.00 €
VTT Evasion	- €
BCAS (Club de Bowling)	600.00 €
Tir à l'Arc	560.00 €
Crazy squash	1 040.00 €

ASSOCIATIONS D'ANIMATION

Amitié Franco Polonaise du Séquestre	250.00 €
Amour de Musette	400.00 €
Ainés Ruraux	800.00 €
Anciens Combattants	250.00 €
Le Séquestre Village	- €
Comité des Fêtes	
Chorale OCCEA	600.00 €
Familles Rurales	580.00 €
Garage solidaire	250.00 €

CHANTIERS JEUNES

Espace Jeunesse pour Chantiers Jeunes	- €
---------------------------------------	-----

AUTRES ASSOCIATIONS

Coopérative Scolaire	6 216.00 €
	42 €/élève
ID pêche (Grand Popo)	3 800.00 €

SUBVENTION D'EQUILIBRE

Espace Jeunesse	82 829.08 €
-----------------	-------------

BUDGET

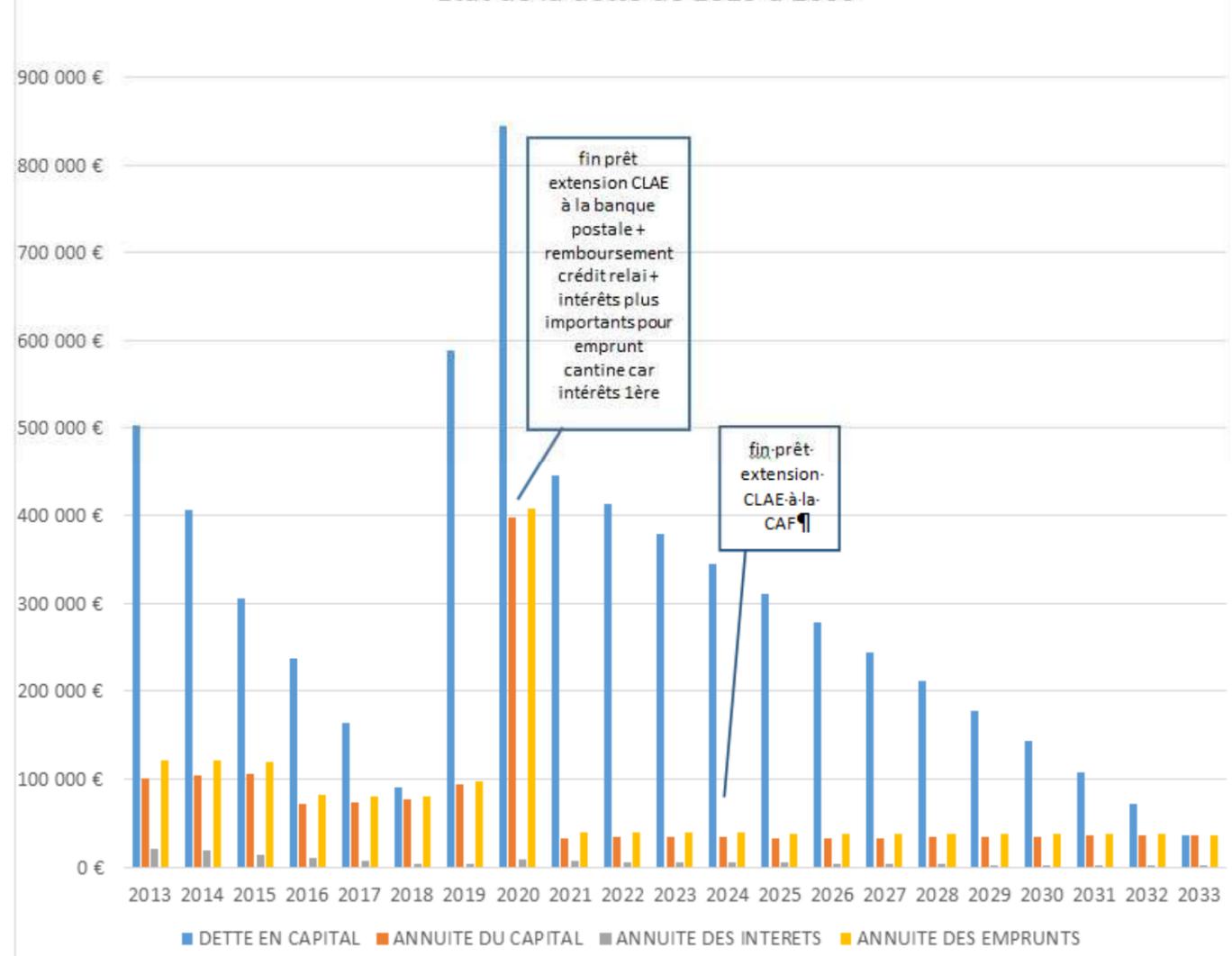
Etat de la dette

Sans emprunt nouveau contracté dans les années à venir, le remboursement des emprunts de la commune prend fin en 2033.

ETAT DE LA DETTE - ANNEE 2020

ORGANISME	NATURE DE LA DETTE	REFERENCE DU PRÊT	ANNÉE DU PRÊT	MONTANT EMPRUNTÉ	TAUX	DUREE	REMBOURSEMENT	CAPITAL RESTANT DU	ANNUITE DE L'EXERCICE			DATE DE FIN
									INTERET	CAPITAL	ANNUITE	
CEMP	Opération investissement		2003	331 242 €	3.85%	12 ans						2015
CAF DU TARN	Construction CLAE		2008	37 047 €	0%	8 ans						2015
CEMP	Construction Salle de Sports		2003	634 877 €	2.30%	15 ans						2018
C2A (CA)	Emprunt Voie repris par la C2A		2008	250 000 €	4.57%	12 ans						2019
BANQUE POSTALE	centre de loisirs + futurs projets	502998	2015	150 000 €	1.24%	5 ans	trimestriel	15 421.24 €	71.80 €	15 421.24 €	15 493.04 €	2020
CAF DU TARN	extension centre de loisirs	201400253	2015	26 923 €	0%	10 ans	annuel	13 461.50 €	0.00 €	2 692.30 €	2 692.30 €	2024
CANMP	Construction Cantine + pendanés + la baute	1648725	2018	500 000 €	1.51%	15 ans	annuel	464 970.68 €	7 021.06 €	30 076.75 €	37 097.81 €	2033
CANMP	Construction Cantine + rénovation stade	1648737	2019	350 000 €	0.50%	2 ans	trimestriel	350 000.00 €	1 821.33 €	350 000.00 €	351 821.33 €	2020
TOTAUX				1 026 923 €				843 853.42 €	8 914.19 €	398 190.29 €	407 104.48 €	

Etat de la dette de 2013 à 2033



VIE ECONOMIQUE

LES NOUVEAUX COMMERCES

Depuis début juin, de nouveaux commerces se sont installés sur la commune du Séquestre, ils sont les bienvenus ; la proximité des parkings gratuits, l'embellissement de l'espace commercial de la Baute et l'attractivité de la commune contribuent au développement économique.

OUVERTURE DE BUREAU VALLEE A LA BAUTE



Cette chaîne de magasins discount propose une large gamme de produits de papeterie, de mobilier de bureau, du matériel informatique ; elle répond aussi aux besoins en travaux d'impression (photocopies, reliures, affiches ...).

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h00 ; le samedi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00.

Adresse : 5, avenue des Marranes, 81990 Le Séquestre.

Responsable : Frédéric Lefebvre.

Tél. 05 63 76 21 44

Mail : bv.albilesequestre@orange.fr

OUVERTURE D'UN NOUVEAU RESTAURANT

C'est un nouveau venu dans le secteur de la restauration traditionnelle, il se situe au 45, rue des Taillades, 81990 Le Séquestre, à côté du Village Détente.

Responsable :
Véronique Pujol,
Présidente de la SAS

Réservations :
05 36 46 01 35



LA CARAVANE A PIZZAS TOUS LES MARDIS SOIRS

Monsieur Tony PERIES, commerçant ambulant spécialisé en pizzas artisanales a été autorisé à occuper une portion du domaine public pour la vente de pizzas à compter du mardi 16 juin.

Cette occupation de la place Jules Ferry, au cœur du village, est une marque de soutien de la municipalité au commerce de proximité qui fait partie du tissu économique et social.

Tous les mardis soirs,
de 16h30 à 22h30 .

Téléphonez au
06 38 84 46 03
pour les commandes



COUPS DE CHAPEAUX

Au restaurant Signorizza, une enseigne spécialisée en pizzas cuites au four à bois, qui durant le confinement a offert des menus à des familles en situation précaire au Séquestre. Ce geste de solidarité est appréciable en temps de crise sanitaire.

Aux employés municipaux qui, chaque année, fleurissent les massifs de la Baute ; ce travail est apprécié de tous, car il permet à la Baute d'être plus attrayante.

